

*Date de dépôt : 25 novembre 2011*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Non au transfert du SAN à Bernex sans concertation**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 novembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Le canton de Genève prévoit de transférer le Service des Automobiles et de la Navigation (SAN) à Bernex, sur le terrain occupé actuellement par la Protection civile et le stand de tir.*

*Ce projet s'élabore sans concertation avec les principaux concernés. Il est en contradiction avec la volonté de la commune de développer des quartiers d'habitation durables dans le cadre du projet de développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise et de l'arrivée du tram.*

*Soucieux de préserver la qualité de vie bernésienne malgré l'urbanisation massive de la commune prévue par ce projet d'agglomération, les signataires de cette pétition demandent au Grand Conseil de la République et canton de Genève:*

- *que le projet de transfert du SAN à Bernex soit suspendu,*
- *que le projet de transfert du SAN de Carouge fasse l'objet d'études d'impact environnemental sur l'ensemble du territoire cantonal,*
- *que tout projet tienne compte des travaux en cours concernant la révision du plan directeur communal et l'élaboration du plan directeur de Bernex,*

- *que tout projet concernant l'aménagement et l'urbanisation de Bernex soit discuté avec les autorités, les habitantes et les habitants de la commune.*

*N.B.: 651 signatures*

*« Non au transfert du SAN à  
Bernex sans concertation »*

*p.a. M. André Baud  
69, route Alphonse Ferrand  
1233 Bernex*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le transfert de l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) – ex-service des automobiles et de la navigation (SAN) – du territoire de la commune de Carouge a été envisagé depuis plusieurs années, en raison de son emplacement actuel situé à proximité immédiate de la future tranchée couverte du CEVA, permettant également le remplacement d'un bâtiment vétuste non conforme aux normes environnementales actuelles.

Le projet de loi n° 10305, qui a été adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 2008, a ouvert ainsi un crédit d'étude en vue de la construction de cet office et de la fourrière cantonale sur le territoire de la commune de Bernex. Les études en cours, conduites dans le cadre du projet stratégique de développement (PSD) de Bernex, permettront d'en préciser la localisation. En tout état de cause, cet équipement devra être proche du réseau autoroutier de façon à limiter la propagation de nouvelles nuisances sonores, tout en étant facilement accessible par les transports publics.

Il convient de préciser à ce propos que l'un des principaux objectifs visés dans le cadre d'un PSD identifié sur le territoire du canton de Genève est de promouvoir une démarche de concertation – sous forme de séances d'information publiques et de tables rondes – avec les élus du canton et des communes, des experts, des associations cantonales et locales, ainsi que les habitants et futurs usagers. Par ailleurs, l'élaboration des PSD prévus dans le cadre du projet de Plan directeur cantonal 2030 (PDCant) s'articule étroitement avec les plans directeurs communaux, eux-mêmes soumis à la consultation et à la mise à l'enquête publique.

Ainsi, dans le cadre du processus des études relatives au PSD de développement de Bernex, tant les autorités communales que les habitants de Bernex y sont associés et y participent activement. Cela s'est par exemple traduit concrètement par plusieurs rencontres avec le Conseil administratif de la commune, ainsi que par l'organisation d'une réunion d'information destinée aux propriétaires concernés qui s'est tenue en juillet 2011.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER